



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 04/02/2025

Séance du 23 janvier 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Nicolas BODIN

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

OBJET : 11 - Congrès - Attribution des aides - Première répartition au titre de l'année 2025

Délibération n° 007814

Congrès - Attribution des aides - Première répartition au titre de l'année 2025

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	09/01/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subvention en réponse à quatre demandes d'associations privées dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 17 250 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Séminaires/colloques privés

1 000 € pour la Plateforme Jeune Public Bourgogne Franche-Comté PLAJE qui organise du 21 au 25 octobre 2025 le congrès « Coup de projecteur ».

Coup de projecteur est un événement annuel qui réunit des professionnel·les de la culture de la région et des régions voisines. L'année 2025 verra la 6^e édition se dérouler à Besançon. L'événement est désormais repéré et attendu. Il réunit environ 120 professionnel·les.

Les formes de partenariat nouées avec les structures culturelles partenaires permettent à tous les participants de découvrir des équipements communautaires, de cheminer sur les rives du Doubs et de bénéficier des services hôteliers et de restauration de Besançon.

Depuis 2024, l'événement s'est enrichi de 3 nouveautés :

- Un réseau jeune public voisin est invité à proposer une compagnie de son territoire. Celle-ci est accueillie dans les mêmes conditions que les équipes régionales. Ce partenariat permet de favoriser la mobilité des œuvres et des artistes.
- Une table ronde professionnelle est proposée où une thématique est débattue entre tous les participants. En 2023, ce moment a réuni 80 personnes.
- Depuis 2023, les spectacles au public non professionnel (familles, groupes, individuels) sont largement ouverts. Une communication ciblée est élaborée à cet effet et diffusée dans des lieux ciblés. L'évènement a ainsi touché 400 personnes en 2023 à Besançon.

Le congrès se déroulera sur 2,5 jours.

Environ 120 participants sont attendus.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 48 200€.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

1 000 € pour Dynamic Club Panhard&Levassor (DCPL) qui organise du 29 mai au 1^{er} juin 2025 « L'assemblée générale du DCPL ».

Le Club national Dynamic Panhard Levassor (DCPL) organise tous les ans lors du week-end de l'Ascension sa grande Assemblée Générale. En 2025, cet événement sera organisé pour la 1^{ère} fois à Besançon du 29 mai au 1^{er} juin midi (arrivée des adhérents le jeudi mai à partir de 14h et départ le dimanche 1^{er} juin à midi).

Lors de ce congrès, les adhérents nationaux et européens sont invités et l'Assemblée ainsi constituée est internationale.

Trois réunions sont organisées pendant le séjour pour les membres du club, dont la grande AG du samedi matin où assistent environ une soixantaine de personnes. Deux autres réunions, des commissions techniques et du Bureau, doivent également avoir lieu pendant le séjour.

L'évènement se déroulant sur trois jours, l'idée est de bouger dans la Ville organisatrice afin de faire découvrir aux congressistes et à leurs accompagnants les richesses du patrimoine local. Ainsi, le séjour 2025 bisontin permettra aux professionnels du tourisme locaux de vendre leurs services et de valoriser notre territoire boosteur de bonheur !

Les réunions se tiendront exclusivement sur Besançon (restaurant Le Clémenceau et Hôtel Mercure), ville natale de l'organisateur du séjour.

Le congrès se déroulera sur 3 jours.

Environ 110 participants sont attendus à l'Hôtel Mercure Parc Micaud.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international est de 62 414€.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

3 500 € pour l'Union Nationale des Syndicats Autonomes des Services Judiciaires (UNSA) qui organise du 13 au 17 octobre 2025 le congrès « XIIIe congrès UNSA SJ ».

Le 1er congrès de l'UNSA SJ organisé à Besançon au Kursaal a eu lieu les 2, 3 et 4 octobre 1986, en présence de Monsieur Albin CHALANDON, Garde des Sceaux. Cette manifestation a réuni 250 congressistes durant 3 jours sur le thème de « la modernité et la Justice ».

Devant le succès et la réussite de cette manifestation la ville de Besançon a été retenue une deuxième fois par l'UNSA Nationale pour organiser son 5e congrès National et Européen au Kursaal les 3, 4 et 5 octobre 2001 avec pour thème « Justice en crise à la recherche du Dialogue Social ». Cette nouvelle édition a une fois de plus rencontrée un franc succès, tant par la reconnaissance des personnalités politiques de la ville, du département et de la région que par la reconnaissance des personnalités nationales comme Madame Marylise LEBRANCHU, Garde des Sceaux ou encore les délégations de l'Union Européenne des Greffiers.

Riches de ces deux expériences, le bureau national de l'UNSA SJ a renouvelé une fois de plus sa confiance afin d'organiser ses prochaines assises nationales au sein de la ville de Besançon.

L'accueil qui a été réservé lors des précédentes éditions tant par Monsieur Robert SCHWINT que par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, maires de Besançon amène à présenter une nouvelle candidature pour organiser cet événement au Kursaal du 13 au 17 octobre 2025. Les instances nationales ont répondu favorablement à cette demande.

Le congrès national qui se réunit tous les 4 ans traite essentiellement des questions statutaires et du développement des métiers de justice, de l'harmonisation du greffier européen et des procédures transfrontalières.

Le congrès se déroulera sur 4 jours.

Environ 200 participants sont attendus au Kursaal.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement européen est de 55 350€.

En cas d'accord, la dépense totale de 3 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

11 750 € pour l'Association Française pour l'Enseignement du Français AFEF qui organise du 10 au 17 juillet le congrès « 16^{ème} congrès mondial de la Fédération Nationale des Professeurs ».

La FIPF, fondée il y a 55 ans, organise un congrès mondial tous les 4 ans et des congrès régionaux entre les congrès mondiaux. Ils sont très attendus par les professeurs de français du monde entier, car ils leur permettent de découvrir de nouvelles approches didactiques, de rencontrer des personnalités du monde de l'enseignement, de discuter avec leurs collègues d'autres pays, confrontés chacun à des conditions d'enseignement différentes. De cette richesse de rencontres naît une amélioration des contenus d'enseignement ainsi que des possibilités et offres d'enseignement pour tous.

Besançon a été choisi pour ce 16ème congrès mondial de la FIPF parce que, berceau des utopistes, la ville et sa métropole sont particulièrement attachées à la francophonie, et parce que l'Université de Franche-Comté abrite le CLA, centre de formation au français langue étrangère connu dans le monde entier.

De plus, la découverte des environs leur fera connaître une France hors des sentiers battus, d'une grande richesse culturelle et patrimoniale, et alimentera leur réflexion sur les « Utopies francophones en tous genres », thème du congrès.

Le congrès se déroulera sur 8 jours.

Environ 1 500 participants sont attendus au Kursaal, Théâtre Ledoux, MBBA, Palais Granvelle.

Le budget prévisionnel de congrès au rayonnement international est de 624 414 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 11 750 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

Ces subventions seront versées en une seule fois à compter de leur notification et chaque bénéficiaire sera tenu de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

Pour chaque projet, la subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du congrès,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € pour Plateforme Jeune Public Bourgogne Franche-Comté (PLAJE BFC),
- 1 000 € pour Dynamic Club Panhard&Levassor (DCPL),
- 3 500 € pour l'Union Nationale des Syndicats Autonomes des Services Judiciaires (UNSA),
- 11 750 € pour l'Association Française pour l'Enseignement du Français (AFEF).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT